



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS
34 rue Principale
72190 SARGÉ-LES-LE MANS

POLITIQUE CULTURELLE 2020/2026

Le présent document donne les grandes orientations choisies ainsi que des pistes pour diverses réalisations, dont celles qui justifieront d'un investissement.

PREAMBULE

Au cours des dernières années, le rôle des municipalités a changé. La culture est entrée dans notre vie quotidienne comme un axe fondamental de développement, d'équilibre et d'intégration. La ville de Sargé-Lès-Le Mans a fait le choix de se doter d'équipements à vocation culturelle. Ils sont aujourd'hui identifiés comme éléments majeurs du développement local, par les actions qui y sont conduites.

En voulant planifier ces actions, la ville de Sargé s'assure ainsi d'une démarche rationnelle permettant une meilleure répartition des ressources humaines et financières. Par cette démarche, elle fixe ses objectifs, donne des priorités et facilite le travail des intervenants du milieu culturel. L'ensemble de ces démarches permet aujourd'hui à la commission culturelle d'avoir une vision d'ensemble des orientations à mettre en place.

La municipalité de Sargé-Lès-Le Mans souhaite donc que ce document devienne une référence pour la population, qu'il guide les élus dans leurs décisions et qu'il s'adresse aux citoyens, aux artistes, aux associations, aux amateurs et aux organismes professionnels diffuseurs de biens culturels.

LES VALEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Avant de déterminer la nature des orientations à prendre, il est indispensable de relever les valeurs essentielles qui en constituent les fondements :

- La culture est un bien fondamental qui doit être accessible à tous les citoyens,
- La culture est une voie importante d'expression et de réalisation de la personne et de la communauté qui contribue à l'amélioration du cadre de vie,
- La culture est un levier du développement de la communauté, dans ses dimensions sociales et économiques, qui participe activement à l'épanouissement et au développement global de la collectivité.

Les principes généraux

L'intervention culturelle de la municipalité de Sargé-Lès-Le Mans doit s'appuyer sur des principes généraux qui vont guider les actions mises en place par la Commission Culturelle :

- Soutenir et développer une programmation culturelle riche, variée en privilégiant la qualité artistique accessible au plus grand nombre.
- Soutenir et favoriser la création artistique
- Préserver les acquis du développement de l'action culturelle
- Conforter ces acquis avec les partenariats existants et en créer de nouveaux.
- Favoriser le travail en réseau interne et externe
- Développer les pratiques culturelles de la jeunesse
- Mettre l'accent sur l'information comme moyen d'accès aux arts et à la culture
- Explorer toutes les possibilités d'utilisation des équipements municipaux (Médiathèque, centre de loisirs, local jeunes,...)
- Encourager les initiatives et favoriser la démarche participative, notamment celle des jeunes Sargéens porteurs de projets
- Favoriser la création artistique de jeunes équipes régionales.

En découlent des objectifs opérationnels :

- L'éducation culturelle
- La médiation culturelle
- La diffusion culturelle

Concourir à l'éducation artistique et culturelle, notamment des jeunes, citoyens de demain.

- Avoir sans cesse comme objectif d'amener progressivement le public sur la voie d'une plus grande exigence dans ce qu'on lui propose.
- Ne pas faire d'un être humain « un consommateur aveugle », mais un citoyen éclairé.
- Donner accès à la culture à tous :
 - En favorisant les activités d'éveil, de pratiques artistiques suscitant la curiosité.
 - En organisant les rencontres avec les artistes.
- Faire appel à des compétences extérieures pour chaque domaine danse (Chorégraphe...)/musique (Parolier, compositeur...)/littéraire (Illustrateur, éditeur...)/théâtre (auteur, metteur en scène)

La médiation culturelle

- Favoriser la découverte et l'expression
- Construire des passerelles permettant la rencontre des publics et des professionnels à partir des outils à vocation culturelle existants de Sargé.
- Optimiser le travail partenarial avec le potentiel existant et poursuivre la création d'autres partenariats..

La diffusion culturelle

- Etablir une programmation pluridisciplinaire en concertation avec la Commission Culturelle et en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.
- Intégrer la notion de recherche de nouveaux publics par des actions de médiation culturelle (rencontres avec les artistes, ateliers, scènes ouvertes...).
- Soutenir la création en permettant aux artistes de travailler (ateliers, résidence) et de se produire (accueil sur scène, lieu d'exposition).

Les domaines d'intervention :

Nos équipements culturels, permettent de répondre à ces objectifs

La Médiathèque « La Parenthèse »

- Favoriser des actions culturelles autour du livre en lien avec Sarthe Lecture, l'Etablissement d'Enseignement Artistique et la Cie Exodus en direction de la jeunesse, des actifs, des séniors.
- Faire de la Médiathèque un lieu privilégié en misant sur un taux élevé de fréquentation.
- Consolider et développer les activités d'animation autour du livre, avec la contribution d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs.

L'Etablissement d'Enseignement Artistique en partenariat avec l'association Culture Sports Loisirs

- Faire participer les élèves à des projets artistiques dans le cadre du réseau pédagogique initié par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.
- Poursuivre la diffusion des concerts pédagogiques (les spectaculaires, les scènes ouvertes, etc...).
- Offrir un éveil et une expérience artistique forte en milieu scolaire en coopération avec l'éducation nationale par une pratique hebdomadaire
- Consolider le projet concert rencontre intégré à la programmation « tout public » « Scène en Sarthe »

La salle de spectacles : scène départementale jeune public et tout public

- Programmer des spectacles tout publics prenant en compte les principes généraux
- Programmer des spectacles en direction de la jeunesse.
- Favoriser les actions culturelles (l'accompagnement du spectateur, atelier ...) en relation avec le Réseau départemental, le Pays du Mans, et la semaine de la petite enfance.
- Développer les actions culturelles et de médiation en lien avec les établissements scolaires, et le service jeunesse.
- Accueillir des compagnies en résidence ou en reprise de création.
- Valoriser les pratiques amateurs en soutenant les associations, l'Etablissement d'Enseignement Artistique et en programmant un festival annuel de théâtre amateur.

CONCLUSION

La politique culturelle élaborée dans ce document espère répondre aux aspirations culturelles de la Collectivité Sargéenne. La culture est vaste et touche tous les domaines de la vie d'une collectivité.

Sargé a su progressivement créer son identité culturelle, à travers toutes les actions mises en place depuis des années. Les activités se sont organisées et les secteurs se sont structurés. Aujourd'hui existe une véritable volonté partagée par les acteurs politiques, culturels et associatifs d'asseoir plus fermement encore les intentions et les moyens, par le biais d'une politique culturelle forte, qui tienne compte du passé et sache se projeter dans l'avenir.

ANNEXE

LES MOYENS

Les moyens humains :

En 2021		
Espace Culturel	E E A	Médiathèque
1 responsable 60% (40% gestion planning (10 salles, 3 agents d'entretiens, location salle des fêtes et SCÉLIA, communications)	1 responsable temps plein	1 responsable temps plein
	1 assistant /professeur	
	18 professeurs	1 bibliothécaire 80%
1 secrétaire à 30% (+30% pour locations, communications...)	1 secrétaire à 40%	

Les ressources humaines en place peuvent être complétées par des personnels vacataires, des stagiaires ou des prestataires extérieurs.

Les moyens financiers :

Un budget est affecté dans le cadre du budget communal.

Les organismes institutionnels sont sollicités afin d'obtenir des subventions départementales, régionales. Des aides sont également demandées auprès de nos partenaires comme Sarthe Lecture, le Pays du Mans ou le Centre de Ressources pour le Théâtre Amateur (TRAC72).

Dans le cadre du budget communal, le conseil municipal affecte des ressources au fonctionnement de la culture.

% des dépenses de fonctionnement culturelles sur les dépenses de la commune

Année	% du Budget global de la commune	EEA	Spectacles	Médiathèque
2016	20.00 %	13.00%	4.50%	2.50%
2019	18.50%	11.37%	4.17%	2.96%